



**PROCÈS VERBAL DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27/06/2024 À 20 H 30**

PRESENTS: M. CALAS Franck, M. CHAMPION Jean-Pierre, M. DE CLAVIERE Eric, Mme KNEPPERT Marie-Laure, M. MABRU Philippe, M. MARTINEZ Frédéric, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier Mme ROBERT Magali, Mme THÊTE Camille,

ABSENT(S): M. CHABANON Thierry

PROCURATION(S): M. VANNIER Thomas (procuration à Philippe MABRU), M. POULAIN Christophe (procuration à Frédéric MARTINEZ)

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Mme ROBERT Magali

Le procès-verbal du 24 mai 2024 est validé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour:

1- CCVSC : convention de passage et d'entretien relative aux sentiers de randonnées inscrits au PDIPR (délibération n°2024-06-01)

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention citée ci-dessus :

Vu la loi n°82-263 du 22 juillet 1982 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-18, L2121-29 et L2131-1 et suivants ;

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Val de Saône Centre est compétente en matière de signalétique de sentiers de randonnée inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). 17 itinéraires inscrits au PDIPR sont situés sur le territoire intercommunal, dont 7 nouveaux validés par le Conseil départemental en juillet 2021. Certains de ces itinéraires concernent le domaine communal.

La CCVSC souhaitant installer les équipements de signalétique adéquats sur les nouveaux itinéraires, il est proposé de signer une convention de passage et d'entretien, afin de définir les engagements et les responsabilités de la Communauté de communes, maître d'ouvrage, d'une part, et la Commune, propriétaire des voies et chemins traversés, d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de passage et d'entretien relative aux sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, à intervenir entre la CCVSC et la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre

VOTE:

Pour: 13

Contre: 0

Abstention : 0

2 - VNF : renouvellement convention pour l'utilisation d'un ponton bois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention n°51221200074 pour l'utilisation d'un ponton bois au PK 59.90000 est échue depuis le 31/08/2022. Aussi il est nécessaire de la renouveler.

Il convient de fixer la nouvelle date d'effet au 01/04/2023 pour des raisons comptables.

La durée de la convention est fixée à 5 ans.

Prix 384.91 € /an.

Il a été décidé de ne pas délibérer sur la signature de cette convention pour l'instant, des discussions sont à suivre sur ce sujet.

Une estimation des coûts engagés pour une éventuelle mise aux normes est à prévoir pour apporter des éléments aux futurs débats.

3-Voirie : validation du prestataire pour la rue du Presbytère (délibération n°2024-06-02)

Monsieur le Maire rappelle que des devis ont été demandés pour la remise en état de la rue du Presbytère.

En parallèle de ces travaux la Communauté de Communes Val de Saône Centre nous a fait part du constat de l'état des canalisations d'eaux usées de la rue du Presbytère. Après étude, il a été identifié que des travaux doivent être engagés pour une remise aux normes des canalisations et des regards, les derniers travaux d'assainissement réalisés dans cette rue datant d'avant 2001.

Monsieur le Maire explique que les mises aux normes d'assainissement devront être réalisées avant les travaux de réfection de la voirie.

Pour rappel, 4 entreprises avaient été interrogées par la commune pour la réalisation de ces travaux de voirie.

- SOCAFL pour un montant de 38 525.00 € HT
- EIFFAGE pour un montant de 34 168.00 € HT
- TMF pour un montant de 36 204.80 € HT
- AXIMA pour un montant de 30 416.50 € HT

Après étude des divers devis et aux vues des travaux à effectuer, il serait judicieux de choisir la sté SOCAFL pour effectuer les travaux de voirie rue du Presbytère étant donné que la Communauté de Communes Val de Saône Centre préconise que le même prestataire réalise les 2 étapes et a choisi cette même société.

Les travaux seront prévus au cours du 2^{ème} semestre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- **DECIDE** de choisir la Sté SOCAFL pour effectuer les travaux de voirie 2024 pour un montant de 38 525.00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE: Pour: 13

Contre: 0

Abstention : 0

4- Recensement population 2025 : désignation d'un coordinateur (délibération n°2024-06-03)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population sera fait en début d'année 2025.

Il est donc nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ainsi qu'un suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 20/05/2021

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide

- De désigner Jennyfer VERRIER en tant que coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et Jean-Pierre CHAMPION (maire adjoint) en tant que suppléant.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra 50 € brut pour chaque séance de formation.

VOTE:

Pour: 13

Contre: 0

Abstention : 0

5 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe qu'une date de réunion de sa commission est à définir. Pas d'informations supplémentaires à porter à la connaissance du conseil municipal.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe que :

- La balade contée qui s'est déroulée le 7 juin dernier a regroupé plus de 30 personnes, une activité qui a eu du succès et qui a été très appréciée.
- La fête de la musique a été annulée, les prévisions météorologiques étant très pessimistes.
- Une animation pour les enfants de 0 à 3 ans s'est tenue le 8 juin. Le livre présenté est intitulé « 1,2,3, petit chat ». 20 enfants étaient présents.
- Un spectacle jeunesse est prévu le 19 octobre prochain, Aurélie LOISEAU viendra conter l'histoire de « Petit Poète ».

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- Les travaux de mise en place des radars débutent le 27 juin prochain.
- Les potelets tordus et arrachés Montée St Vincent vont être remplacés.
- Les travaux de récupération des eaux pluviales sur le parking du Cheval Blanc commenceront en octobre, après la fin du marché hebdomadaire, la durée estimée pour l'instant sera 2 semaines, la population sera informée en amont.
- Une visite du cimetière de VONNAS a eu lieu le 26 juin en présence du responsable technique. Il s'agit de prendre conseil afin de revégétaliser le cimetière et repenser son aménagement.

La parole est donnée à Magali ROBERT ; la commune de Vonnas a choisi d'engazonner toutes leurs allées, de réaligner les tombes grâce à des coffrages en béton, de supprimer les petits espaces inter et intra tombes en les remplaçant par des coffrages béton, le but étant que seuls les espaces assez larges pour accueillir la tondeuse à batteries soient conservés.

Un plan d'aménagement est établi sur plusieurs années, ¼ du cimetière aujourd'hui est enherbé et les abords des tombes alignés, ce qui a fait déjà gagner aux agents communaux la moitié du temps habituellement passé

pour l'entretien de tout le cimetière.

La commission prévoit de recenser les espaces concernés dans notre cimetière et d'établir un plan d'aménagement pour les années à venir.

La parole est donnée à Camille THETE concernant le chantier participatif de l'espace coworking.

80 % des murs concernés par l'isolation terre/paille sont achevés.

Le 26 juin, dans le cadre d'une sortie pédagogique d'une des classes de l'école supérieure tertiaire de Lyon 2, un atelier isolation terre/paille s'est déroulé sur la journée, une journée très instructive pour tout le monde.

Prochain chantier participatif le 5 juillet.

Reprise de la coordination des artisans en septembre, encore 1 à 2 mois de travaux estimés avant une ouverture possible.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- 2 dossiers d'urbanisme et 2 dossiers de conformités sont en cours d'études.
- Le marché hebdomadaire s'est bien installé, les commerçants présents sont satisfaits, la fréquentation est régulière et une belle ambiance générale se met en place.

4/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- qu'une plainte contre X a été déposée suite au labourage de plusieurs chemins ruraux communaux,
- que suite à la faillite de l'opérateur téléphonique qui gérait les lignes téléphoniques de la mairie, un nouveau prestataire a pris le relais, dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur présence aux bureaux de vote et aux dépouillements pour les prochaines élections législatives.

Monsieur Philippe MABRU interpelle le conseil municipal en précisant que les procès-verbaux des conseils municipaux ne sont pas à jour sur le site internet de la commune. Monsieur Jean-Pierre CHAMPION précise qu'une réflexion sera engagée pour changer de site internet, celui-ci étant vieillissant.

Madame Magali ROBERT questionne sur la pièce de théâtre dont il avait été envisagé de faire jouer à Mogneneins. Monsieur le Maire confirme que la représentation aura bien lieu, la date retenue est le 13 septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22h05.

**Le Secrétaire de Séance,
Madame Magali ROBERT**

**Le Maire,
Franck CALAS**